

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, le jeudi 2 octobre 2025 à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Madame et messieurs : M. Guillaume Morin (à distance), M. Jean-Noël Moreau, M. Jérôme Dubé, Mme Linda Lévesque et M. Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire. M. Yves Lebel est absent pour cette séance.

Les greffiers/directeurs généraux, M. Louis-Charles Moreau et M. Denis Moreau, assistent également à la réunion.

La séance est diffusée en « Live » sur la page Facebook de la municipalité.

RS-156-1025 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Linda Lévesque
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en y ajoutant les points suivants:

1- Gym Cerveau

et dont la copie est annexée aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

RS-157-1025 Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2025

Les conseillers ont reçu le procès-verbal du mois de septembre à l'avance par courriel et déclarent l'avoir tous lu. Tout est conforme aux discussions tenues et aux résolutions adoptées.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
et résolu

que le procès-verbal du 29 septembre 2025 dernier soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

M. Louis-Charles Moreau, directeur général, informe le conseil que la conciliation bancaire démontre un solde au 30 septembre 2025 de 175 075,24 \$ au compte courant et de 347 252,98 \$ au fonds de roulement.

RS-158-1025 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu

d'approuver les comptes ci-dessous décrits.

SURPLUS G. RIOUX	ENTRETIEN CHEMIN	909.05
ASN MACHINERIE INC.	ENTRETIEN CAMION A NEIGE	3 275.70
ASSYST PAIEMENT	DÉPÔT COTÉ OUELLET THIVIERGE PROJET DOMICILIAIRE RUE DU BOCAGE	15 000.00
AVANTIS CORPORATION	FESTIVAL, GARAGE, BUREAU, SERVICE TECHNIQUE	687.31
BOIVIN & GAUVIN INC.	SERVICE INCENDIE	171.15
BUREAU PUBLICITE DROIT TEMISCOUATA	AVIS DE MUTATION	18.00
CARROSSERIE DEGELIS INC	ACCIDENT NON RESPONSABLE RAM 2017	6 169.64
CORP. DÉV. ÉCONOMIQUE RÉGION DÉGELIS	PLAQUE RECONNAISSANCE PM REMORQUE	97.56
CHAMBRE DE COMMERCE DU TEMISCOUATA	CORRECTION DE PAIEMENT (OMIS D'INCLURE LES TAXES)	37.44
DISTRIBUTION CARO	VAISSELLE COMPOSTABLE	647.27
DMORNEAULT & FILS LTEE	SERVICE INCENDIE	691.12
JOSEPH DUMONT (1997) LTEE	AERASIF CHEMIN D'HIVER	31 145.93
EXCAVATION TANGUAY	TERRASSEMENT GARAGE ET CASERNE	3 515.87
FERME PATOINE ET FRERES INC.	LOCATON DE MACHINERIE	3 702.20
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.	WESTERN 2013	11 501.11
HAUTE-VITESSE TÉMISCOUATA INC.	INTERNET, TÉLÉPHONE CASERNE, CAMPING ET CANTINE	183.96
HYDRO-QUEBEC	PRES DU 101 RUE DES ÉRABLES, ÉCLAIRAGE PUBLIC, COMPLEXE	698.59
IRVING	PROPANE CANTINE	235.98
EQUIPEMENTS RÉCRÉATIF JAMBETTE INC	MODULE DE JEUX PARC KINGTON	15 000.00
MARTIN BASTILLE INC	FESTIVAL	303.40
MARIJOU EXCAVATION	LOCATION MACHINERIE INCENDIE 19 SEPTEMBRE	402.41
MÉCANIQUE GÉNÉRALE ET Soudure JPG	TRAITEMENT ANTIROUILLE CAMION A NEIGE	183.39
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS AOÛT	11 444.48
DENIS MOREAU	FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET HÉBERGEMENT	1 571.15
NORDIKEAU	ÉCHANTILLONNAGE EAU POTABLE CAMPING	917.22
P. BEAUEUÉ ÉLECTRIQUE	RÉPARATION BRIS ÉQUIPEMENT AUTOBUS (FACTURE ENVOYÉ AU TRANSPORTEUR)	1 573.33
PETITE CAISSE	FOURNITURES COMPLEXE	454.75
PÉTROLES JACQUES LAROCHELLE INC	SERVICE INCENDIE, SERVICE TECHNIQUE ET FESTIVAL	1 723.92
P.G. SOLUTIONS INC	CONTRAT HÉBERGEMENT AURORA	329.98
PIÈCES TEMIS	FOURNITURES GARAGE, FOUR COMPLEXE, NIVLEUSE	542.72
PUROLATOR	FRAIS DE TRANSPORT	5.29
RADIATEUR MARTIN INC	FESTIVAL	136.86
RECEVEUR GENERAL CANADA	DAS SEPTEMBRE 2025	4 297.09
REGIE DES DÉCHETS TEMISCOUATA	QUOTE PART, VIDANGES SEPTIQUE ROUTINIÈRE	16 318.58
SIGNALISATION B.S.L. INC	LOCATION D'ÉQUIPEMENT	1 707.38
BUREOPRO CITATION INC	COPIES	83.24
JULES SOUCY	FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET PRÉSENTATION	146.24
MINISTÈRE DES FINANCES	2/2 VERSEMENT SURETÉ DU QUÉBEC	25 889.00
SYNDICAT EMPLOYES MUNICIPAUX	COTISATION SYNDICAL SEPTEMBRE	319.67
MIREILLE THÉRIAUXT	100€	155.84
UNITED RENTALS	LOCATION ÉQUIPEMENT (SALLE DRAPPE)	1 452.91
UNITÉ RÉGIONALE LOISIRS ET DE SPORTS BSL	ADHESION ANNUELLE	120.00
VILLE TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC	REMPLISSAGE AIR SERVICE INCENDIE	34.49
VISA AFFAIRES DESJARDINS	OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER, FOURNITURES DE BUREAU, TIMBRES, JOURNAL, BELL, PERMIS	2 538.52

** TOTAUX ** 43 FOURNISSEURS

166 839.74

Adoptée à l'unanimité.

Première période de questions

Mme Tina Daudelin a posé deux questions au conseil.

La première portait sur la rencontre tenue entre le préfet et Hydro-Québec. Mme Daudelin souhaitait obtenir un résumé de cette rencontre. M. le maire lui a présenté un bref compte rendu et a précisé que les séances de la MRC sont ouvertes au public, invitant ainsi les citoyens à y assister pour s'informer directement.

La deuxième question concernait la possibilité de conflits d'intérêts chez de futurs candidats aux élections. M. le maire a indiqué que chaque personne doit effectuer les vérifications nécessaires et entreprendre ses propres démarches afin de s'assurer du respect des règles en vigueur.

Fin de la première période de question.

AV-365-2025

Avis de motion RG-365-2025 établissant une politique de location et échelle de tarification

M. Sébastien Thériault donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 365-2025 abrogeant 335-2022 établissant une politique de location et échelle de tarification.

RS-159-1025

Présentation du règlement 365-2025 abrogeant le règlement 335-2022 établissant une politique de location et échelle de tarification

Il est proposé par M. Sébastien Thériault
... et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington présente le projet de règlement numéro 365-2025 abrogeant le règlement 335-2022 établissant une politique de location et échelle de tarification, tel que reproduit ci-dessous ;

Règlement abrogeant le règlement 335-2022 établissant une politique de location et échelle de tarification

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'échelle de tarification;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement à régulièrement été donné lors de la séance du 2 octobre.

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ordonné et statué, ce qui suit:

ARTICLE 1 Le présent règlement portera le titre de “Politique de location et échelle de tarification”;

ARTICLE 2 Le présent règlement a pour but de réviser les tarifs de location antérieurement adoptés et de modifier la politique de location des biens, dont disposent la Municipalité, et des services complémentaires qu'elle peut dispenser.

ARTICLE 3 Tous les prix indiqués ci-dessous incluent les taxes de ventes applicables

ARTICLE 4 POLITIQUE DE PUBLICITÉ DANS L'INFORMATEUR ET ÉCRAN EXTÉRIEUR

D'une demi-page à une page	11.50 \$
Autres	5.75 \$

Publicité à l'année :	
D'une demi-page à une page	69.00 \$
Autres	34.50 \$

Publicité 6 fois par année :	
D'une demi-page à une page	34.50 \$
Autres	17.25 \$

Documents par page manuscrite	11.50 \$
-------------------------------	----------

Nouveau commerce	Gratuit 12 mois
------------------	-----------------

Commerce n'ayant pas eu la mesure de gratuité en date du 01-01-2020	Gratuit 6 mois
Annonce organisme du milieu écran Liberté Vison	Gratuit

Annonce commerce et services	Décision conseil
------------------------------	------------------

La présente politique de publicité dans l'Informateur ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif. Ceux-ci bénéficiant de la gratuité pour leurs publicités, communiquées dans l'Informateur.

ARTICLE 5 LES TARIFS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

Les tarifs exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives de la Municipalité sera le tarif applicable pour la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, adopté par le gouvernement du Québec sauf s'il y a un tarif applicable dans le présent règlement.

ARTICLE 6 POLITIQUE DE LOCATION

- A/ Le locataire est responsable de tous les coûts inhérents à la perte, la destruction, le vol, les dommages ou la remise en état de l'équipement.
- B/ Le locataire est responsable de remettre l'équipement tel que loué à savoir : réservoir du carburant plein et devra déclarer tout bris qu'il devra assumer.
- C/ Le locataire ne peut sous-louer l'équipement à des tiers sans le consentement écrit de la Municipalité.
- D/ Les prix indiqués incluant le salaire d'un opérateur lorsqu'indiqué, qui sera le choix de la Municipalité.
- E/ Le coût du transport, lorsque requis, est calculé comme suit:
- Le temps requis à l'aller et au retour, de l'entrepôt au lieu de travail et vice-versa;
- Le tarif applicable est celui du camion de service, véhicule affecté au transport des équipements non-motorisés.
- F/ Le tarif horaire de l'opérateur et d'un adjoint est établie en fonction du salaire établi sur la convention collective en y ajoutant les bénéfices marginaux applicables.
- G/ Tout contribuable qui requerra les services d'un employé pendant les fins de semaine (samedi, dimanche et/ou jours fériés) devra débourser une indemnité minimale égale à 3 heures du salaire précédemment établi. Chaque heure additionnelle sera défrayée en fonction des règles établies dans la convention collective. Cette disposition ne s'applique pas si le travail est relié à l'entretien des chemins d'hiver et au déglaçage des ponceaux ou si le bris est de responsabilité municipale.

ARTICLE 7 LES TARIFS DE LOCATION RECONNUS

Les taux horaires suivants seront appliqués lors de la location d'équipements municipaux et inclus le temps de l'opérateur:

	HORAIRE
1. Camion de services	65.00
2. Niveleuse	182.50
3. Camion 10 roues	145.00
4. Souffleuse	135.00
5. Déglaceuse + camion service	100.00
6. Pépine	150.00\$
7. Plastifiage	3.45 \$ /feuille

La Municipalité se réserve le droit de louer ou non lesdits équipements car la vocation principale de la Municipalité est de s'occuper de ses opérations et elle ne veut pas se substituer à l'entreprise privée.

Photocopie	0,30 ¢
Plus de 25 copies	0,20 ¢
Photocopies organismes sans but lucratif	0,15 ¢
Photocopies en grande quantité 50 et plus	0,15¢

Télécopieur (fax)	
Un envoi local	1.15 \$
Un envoi interurbain	2.30 \$
Un envoi international	5.75 \$
Une réception	2.30 \$

ARTICLE 8 TARIF DE LOCATION DU CHALET COMMUNAUTAIRE

Location salle A : Salle communautaire

Gratuit	OSBL
Gratuit	Funérailles résidents et anciens résidents
150 \$	Privé
23 \$	Zumba, danse, karaté, Kong fu (compris le ménage)

Salle B : Salle multifonctionnelle

Gratuit	OSBL
Gratuit	Funérailles résidents et anciens résidents
200 \$	Privé

Salle C : Salle de réunion conseil et organismes

Gratuit	OSBL
100 \$	Privé ménage compris dans le prix de location

Salle D : Salle de billard

Gratuit	OSBL
---------	------

Complexe

Gratuit	OSBL
400 \$	Privé

Cuisine

Gratuit	OSBL
100 \$	Privé

Ménage à la suite de la location

Salle A : Salle communautaire

70.\$	OSBL
85 \$	Privée

Salle B : Salle multifonctionnelle

80 \$	OSBL
50 \$	Funérailles résidents et anciens résidents
100 \$	Privé

Salle C : Salle de réunion conseil et organismes

23 \$	OSBL
-------	------

Salle D : Salle de billard

100 \$ pour le ménage annuellement

Complexe

120 \$	OSBL
250 \$	Privé

Cuisine

50 \$	OSBL
80 \$	Privé

Montage de la salle communautaire ou multifonctionnelle

50\$

Si l'utilisation d'une plate-forme élévatrice est nécessaire pour le montage de la salle, les frais seront facturés selon la facture reçue du fournisseur.

Si des toilettes chimiques sont nécessaires à la location de la salle, les frais associés seront facturés selon la facture de vidange correspondante.

Si les locataires ont besoin d'un contenant réfrigéré dans le complexe, celui-ci est inclus dans le prix de la location.

Pour tous les travaux supplémentaires concernant l'organisation de la salle, un tarif horaire de 35 \$ / heure sera applicable.

Politique d'utilisation des salles pour les organismes à but non lucratif (OBNL)

- Un organisme OBNL de Packington qui utilise la salle multifonctionnelle ou la salle communautaire pour une réunion n'a aucun frais de ménage à payer. Toutefois, si l'OBNL de Packington utilise la salle multifonctionnelle ou communautaire pour une activité sociale ou tout autre événement, il devra s'acquitter de payer les frais de ménages associés à l'utilisation de la salle
- Un organisme à but non lucratif (OBNL) extérieur à Packington qui utilise l'une des salles pour la tenue d'une réunion devra uniquement payer les frais de ménage liés à l'utilisation de la salle. Toutefois, si l'OBNL utilise la salle multifonctionnelle ou communautaire pour une activité financement ou tout autre événement, il devra s'acquitter de 50 % du tarif de location applicable aux privés, en plus des frais de ménage.

ARTICLE 9 TARIFICATION DES DEMANDES DE CONFIRMATION

1. Pour chaque confirmation de taxes	11.50 \$
2. Pour chaque matrice graphique	11.50 \$
3. Pour chaque confirmation usage zone	11.50 \$
4. Compte de taxe	11.50 \$

ARTICLE 10 TARIFICATION POUR LICENCE DE CHIENS

1. Licence par chien annuellement	10.00 \$
2. Frais de garde journalier	30.00 \$
3. Frais de gestion pour chien	50.00 \$

Tarif applicable pour l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Aucun remboursement durant l'année pour un décès d'un animal.

Médaille non transférable à un autre chien.

Obligation d'inscription conformément au règlement adopté par le gouvernement du Québec (chapitre P-38.002)

ARTICLE 11 MODIFICATION

Le présent règlement modifie tout règlement, résolution ou partie de règlement ou résolution antérieure décrétant une politique de location des biens et services de la Municipalité et établissement des tarifs de location applicables.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 13 TARIFICATION POUR LICENCE CHIENS

Adopté à la séance du _____

Maire

Directeur général et greffier

Les nouveaux arrivants et les nouveaux nés/ Personnalité de l'année / Commémoration des morts / Fête de Noël des entreprises

La Municipalité est heureuse d'annoncer l'organisation d'un brunch du dimanche en l'honneur des nouveaux arrivants et des nouveau-nés de l'année. Cet événement se tiendra le dimanche 16 novembre. Il s'agit d'un moment convivial pour accueillir chaleureusement les bébés de l'année et les nouvelles familles dans notre communauté. Le comité embellissement de Packington a généreusement accepté de s'occuper de l'organisation du brunch. Merci à eux pour leur implication. À noter qu'en cette même journée, nous prendrons également un moment pour souligner la personnalité de l'année, une personne de notre municipalité qui s'est démarquée durant l'année en cours par son engagement, son implication et son esprit communautaire.

La fête de Commémoration des morts sera prévue le 26 octobre 2025 au Complexe des Génération. Pendant la journée, une cérémonie commémorative aura lieu à 9 h à l'église de Packington pour honorer la mémoire de nos défunt. Cette tradition importante permet de se recueillir ensemble et de ne pas oublier ceux et celles qui ont marqué nos vies. Toute la population est invitée à y assister.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une fête de Noël dédiée aux entreprises locales aura lieu le 29 novembre 2025. Cette nouvelle activité, mise de l'avant en cette fin du mois de novembre, représente une belle occasion de célébrer le travail exceptionnel de nos entreprises, ainsi que leur contribution essentielle à la vitalité de notre communauté et à notre dynamisme économique. Un grand merci à Mme Mireille Thériault, qui s'est proposée pour organiser la soirée et mettre sur pied un comité. Les personnes souhaitant s'impliquer dans l'organisation sont invitées à la contacter directement. Plus d'informations seront communiquées aux entreprises concernées, et plus de détails sur le déroulement de la soirée seront dévoilés dans les prochaines semaines.

Merci à tous et à toutes pour votre engagement et votre présence dans notre belle communauté!

RS-160-1025

Campagne d'achat local et marché de Noël;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de la région de Ville Dégelis organise, du 14 novembre au 13 décembre 2025, une campagne d'achat local regroupant les municipalités de Dégelis, Saint-Jean-de-la-Lande et Packington;

ATTENDU QUE cette initiative vise à encourager les citoyens à effectuer leurs achats auprès des entreprises locales de ces trois municipalités, afin de stimuler l'économie locale;

ATTENDU QUE la campagne prévoit un tirage de dix (10) prix de 250 \$, à dépenser exclusivement dans les commerces participants des municipalités concernées, lors du Marché gourmand Desjardins du Témiscouata à Dégelis, le 13 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Corporation sollicite une contribution financière de 250 \$ de la part de la Municipalité de Packington pour soutenir la réalisation de cette campagne;

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
... et résolu à l'unanimité

que la Municipalité de Packington participe à la Campagne d'achat local 2025, organisée conjointement avec les municipalités de Dégelis et de Saint-Jean-de-la-Lande et que la Municipalité verse une contribution de 250 \$ à la Corporation de développement économique de la région de Ville Dégelis Inc. afin de soutenir cette initiative. Une copie de la présente résolution soit transmise à la Corporation de développement économique de la région de Ville Dégelis pour suivi et la Municipalité publie un avis sur sa page Facebook dans les prochaines semaines afin de promouvoir la campagne auprès des citoyens.

Adoptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT que M. Denis Moreau n'agira plus à titre de représentant de l'entreprise auprès de Camping Québec ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau représentant auprès de Camping Québec pour toutes les communications, formalités administratives et responsabilités en lien avec l'adhésion et les services offerts par l'association ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
et résolu à unanimité

que M. Louis-Charles Moreau, directeur général, greffier et trésorier, soit et est par la présente nommé représentant officiel de la Municipalité de Packington auprès de Camping Québec, en remplacement de M. Denis Moreau.

Adoptée à l'unanimité.

En conséquence,

Il est proposé par M. Sébastien Thériault
Et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers au 30 septembre 2025 présenté par M. Denis Moreau, directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande transmise par Mme Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, sollicitant que la municipalité de Packington :

1. Adopte une résolution visant le report de l'examen du mandat de Postes Canada;
2. Demande au gouvernement fédéral de s'engager dans un processus public et transparent incluant la participation de toutes les parties prenantes dans toutes les régions;
3. Dépose un mémoire ou fasse une présentation orale dans le cadre de cet examen, selon la capacité et la structure prévue;

Après discussion, les membres du Conseil municipal indiquent qu'ils ne jugent pas opportun d'adopter une résolution à cet effet, considérant que la demande dépasse le champ d'action de la municipalité et ne la concerne pas directement.

Cependant, M. Jean-Noël Moreau propose que la Municipalité de Packington réaffirme son appui au maintien du service postal dans la communauté et se déclare prête à défendre la présence et la qualité du service de Postes Canada sur sa municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
Et résolu

que la Municipalité réaffirme également son appui au maintien du service postal dans notre communauté.

RS-164-1025 Rapport des coûts de confection des abrasifs 2025-2026

Le directeur général, M. Louis-Charles Moreau, dépose le rapport de confection des abrasifs pour la saison hivernale 2025-2026. Le coût à la tonne est de 18,08\$ pour une dépense totale de 44 378,91\$ pour 2055,18 tonnes. que le Conseil municipal de Packington a pris connaissance du rapport.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
Et résolu

Adoptée à l'unanimité.

Suivi sur le registre des enregistrements des vignettes

M. le maire fait un suivi concernant le registre d'enregistrement des vignettes pour les embarcations motorisées et non motorisées. Il mentionne qu'il y a eu une grande participation cette année et que, comparativement à l'an dernier, la majorité des citoyens ont procédé à l'enregistrement de leur embarcation. Toutefois, il resterait encore quelques citoyens qui ne se sont pas conformés à cette obligation. La municipalité rappelle qu'il s'agit de sa responsabilité de veiller à l'application du règlement en vigueur concernant l'enregistrement des embarcations.

M. le maire ajoute également que la station de lavage sera déplacée dès que possible sur le terrain de la municipalité de St-Jean-de-la-Lande afin d'en faciliter l'accès pour les usagers.

RS-165-1025

M. Junior L'italien – Inventaire restant 2025

Après que M. Junior L'Italien a terminé son mandat à la cantine municipale, il lui restait certains articles en stock. Ce dernier s'est présenté à la Municipalité de Packington afin de savoir si celle-ci serait intéressée à acheter ledit inventaire.

Après examen de la liste d'inventaire par les membres du conseil, il est proposé que la Municipalité procède uniquement à l'achat des articles non périssables.

En conséquence.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
... et résolu à l'unanimité

que la Municipalité de Packington procède à l'achat des articles non périssables provenant de l'inventaire restant de M. Junior L'Italien, selon la liste et les modalités convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

RS-166-1025

Cession à la RIDT de l'ensemble des contenants de récupération appartenant à la municipalité

Attendu que la RIDT est responsable de la gestion de l'ensemble des matières résiduelles au Témiscouata, incluant le territoire de la municipalité.

Attendu qu'une nouvelle réglementation municipale est en vigueur et qu'elle prévoit notamment l'obligation d'avoir des contenants de collecte conformes.

Attendu que la RIDT prend maintenant en charge tous les coûts liés à la réparation, la fourniture et la livraison des contenants de récupération aux utilisateurs.

Attendu que, depuis la mise en place de la collecte des matières recyclables, la municipalité a distribué aux citoyens et entreprises des contenants de récupération qui sont encore utilisés actuellement.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
Et résolu

Que la municipalité de Packington cède à la RIDT l'ensemble des contenants de récupération, des bacs roulants ou conteneurs à chargement avant, présent son territoire afin que celle-ci prenne en charge selon la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

RS-149-0925 Approbation des prévisions budgétaires 2026 de la RIDT

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de traitement des déchets (RIDT) a transmis aux municipalités membres ses prévisions budgétaires pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires prévoient une augmentation moyenne des quotes-parts municipales de 2,49 %, grâce à une affectation de 376 259 \$ du surplus libre pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette augmentation est une moyenne, la répartition finale des quotes-parts étant fonction de la richesse foncière uniformisée et de la population de chaque municipalité, ce qui peut entraîner des variations d'une municipalité à l'autre ;

CONSIDÉRANT que les quotes-parts finales seront transmises aux municipalités dès que l'ensemble des données sur les richesses foncières et les facteurs comparatifs seront connus ;

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
... et résolu à l'unanimité

que la municipalité de Packington approuve les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de traitement des déchets (RIDT), telles que présentées

Adoptée à l'unanimité.

RS-168-1025 Centre d'archives Témiscouata – Destruction de vos archives municipales

La municipalité de Packington a récemment reçu une facture du Centre d'archives du Témiscouata concernant la destruction des archives municipales.

Après vérification, il s'agit d'une intervention déjà réalisée par le Centre dans le cadre de la gestion et du traitement des documents municipaux destinés à la destruction. Cette facture couvre les services rendus pour cette opération.

Afin d'assurer une bonne gestion budgétaire et d'éviter toute facturation supplémentaire pour le même service, il serait important de confirmer auprès du Centre d'archives du Témiscouata qu'aucune autre facture ne sera émise en lien avec cette intervention. De plus, des vérifications auprès des autres municipalités seront nécessaires.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau
... et résolu à l'unanimité

qu'une confirmation écrite de leur part permette de clôturer le dossier administratif et de garantir que l'ensemble des frais liés à la destruction des archives municipales a bien été acquitté.

Adoptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT que le maire M. Jules Soucy a remis en contexte aux membres du conseil et aux citoyens présents qu'une résolution avait déjà été adoptée lors de la séance ordinaire du mois d'août (résolution RS-137-0825) concernant le soutien au Gym Cerveau;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a pris l'initiative d'offrir une aide financière de 100 \$ par participant prenant part à cette activité;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Denise Dubé afin que la municipalité de Packington puisse également soutenir les activités du Gym Cerveau, dans le cadre de ses efforts pour favoriser la santé cognitive et le bien-être des citoyens âgés;

CONSIDÉRANT que diverses démarches ont été entreprises afin de financer cette initiative, dont la mise en place d'une activité potentiellement financée par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que les participants à l'activité contribuent également financièrement et que la MRC de Témiscouata offre un soutien financier de 60 000 \$ répartis sur trois ans (30 000 \$ la première année, 20 000 \$ la deuxième année et 10 000 \$ la troisième année);

CONSIDÉRANT également qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme "Nouveaux Horizons pour les aînés", pour un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est important de mentionner que la totalité des fonds recueillis sera gérée par l'organisme Action 50 ans +;

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu à l'unanimité

que la municipalité de Packington offre en fonction de sa politique de soutien aux organismes un soutien financier de 25 \$ par personne résidente et participant aux activités du Gym Cerveau à Packington, et que la municipalité offre également un soutien pour l'impression des documents nécessaires aux activités du Gym Cerveau du groupe de Packington seulement, afin de réduire les frais de papeterie pour l'organisme responsable.

Adopté à l'unanimité

Bilan des membres du Conseil de la municipalité de Packington 2021 - 2025

M. le maire prend un moment afin d'informer la population des réalisations et du bilan des membres du conseil municipal de Packington pour la période 2021-2025.

Chers citoyens,

Nous sommes rendus à la fin du mandat du conseil municipal actuel. Au cours des quatre dernières années, plusieurs discussions ont eu lieu lors de nos rencontres régulières, extraordinaires et lors de celles qui ont mené à l'adoption des quatre budgets annuels présentés à la population. Plusieurs décisions ont été prises par voie de résolutions officielles.

Lors de notre arrivée au sein du conseil en novembre 2021, nos engagements ont été de gouverner la municipalité en toute transparence, de poursuivre les investissements dans nos infrastructures tout en maintenant un taux de taxation qui respecte la capacité de payer de nos personnes contribuables. Nous voulions aussi poursuivre l'amélioration de notre réseau routier malgré les coûts toujours plus importants.

Nous sommes fiers de mentionner que la municipalité de Packington a investi plus de trois millions de dollars durant notre mandat. La taxation foncière générale a légèrement augmenté à chaque année ce qui est important pour qu'une municipalité demeure active dans son développement. Notre devoir a toujours été de faire attention à cet élément et nous y sommes parvenus.

Voici les plus grandes réalisations durant notre mandat :

- *Agrandissement majeur du Complexe des Générations en créant une salle multifonctionnelle et multimédias. Une passerelle a été implantée afin de reliée les deux bâtiments existants. Des salles de toilettes et des vestiaires ont aussi été aménagés. Ce bâtiment est le cœur de notre municipalité en étant le lieu rassembleur par excellence de la majorité de nos événements de toute sorte. Il fait la fierté de nos citoyens et l'envie de plusieurs visiteurs et des gens des municipalités avoisinantes. Le coût de construction est de plus d'un million de dollars dont 70% ont été investi par le gouvernement du Québec.*
- *Transformation complète de la cuisine au Complexe des Générations aux coûts de 25,000\$ grâce au programme fédéral Nouveaux Horizons.*
- *Rénovations majeures au restaurant de la plage avec fondations, création d'une salle au sous-sol, installation d'une chambre froide pour les aliments frais et d'une thermopompe pour climatiser le bâtiment. Création d'une belle terrasse avec vue sur le lac. Les coûts sont d'environ 225,000\$.*
- *Amélioration de nos infrastructures à la plage et au camping. Ajout d'un module de jeux pour enfants, acquisition de vélos, jeux nautiques sur le lac, kayak et planches à pagaille. Achat d'un entrepôt de type conteneur pour bien ranger notre matériel. Amélioration de nos bâtiments du camping et des chemins sur le terrain. Mise en place d'un comité du camping avec les saisonniers. Réussite à l'été 2025 avec la coordination de M. Denis Clermont et sa conjointe Mme Louise Moreau. Plusieurs beaux commentaires venant des campeurs.*
- *Achat de deux chalets rustiques prêt-à-camper de 22,000\$.*
- *Achat d'une nouvelle camionnette pour la voirie municipale de 29,000\$ et d'une nouvelle remorque de 13,000\$.*
- *Acquisition d'un chapiteau avec Dégelis et St-Jean-de-la-Lande aux coûts de 25,000\$.*
- *Installation d'une station de lavage pour embarcations nautiques et d'une guérite d'accès au lac en lien avec la MRC de Témiscouata et la municipalité de St-Jean-de-la-Lande. Coût de plus de 20,000\$.*
- *Asphaltage de la rue Principale dans la phase 1 aux coûts de 100,000\$ et dans le village à l'automne 2024 aux coûts de 150,000\$. Finalement, la rue des Érables sera réalisée cet automne aux coûts de 93,000\$.*
- *Amélioration constante de notre réseau routier même si certaines d'elles se brisent plus vite. Ponceaux, rechargement, réparations, etc.*
- *Transformation du parc Kington avec ajout de jeux divers, tables, bancs de parc et acquisition d'un module de jeux enfants qui sera installé au printemps 2026.*
- *Réalisation des fêtes du 100^e anniversaire en 2025 avec plus de 23 activités et évènements dans sa programmation.*
- *Soutien à plusieurs évènements au cours des quatre dernières années selon notre politique de soutien municipal en fournissant nos bâtiments, nos terrains, en payant les assurances, en déployant de la main-d'œuvre gratuite avec nos employés municipaux pour organiser les sites, et en offrant de l'équipement et de la machinerie gratuitement. C'est notre façon à nous de soutenir tous les évènements qui font notre réputation.*
- *Engagement d'une directrice adjointe au service des finances en mars 2023 et d'une direction générale au cours de la dernière année 2025.*

- *Renouvellement de la convention collective des employés de la voirie municipale. Fait à signaler : les discussions ont été collaboratrices et positives avec le syndicat et les employés. L'entente de principe est là. Engagement d'un 4^e employé dans l'équipe de voirie municipale qui débutera le 14 octobre.*
- *Engagement d'un nouvel employé en entretien de nos bâtiments et terrains.*

Comme vous le remarquez, le conseil municipal a pris plusieurs décisions et a réalisé plusieurs bonnes actions aux cours des quatre années de son mandat. Je suis fier de notre travail réalisé tout en étant soutenu par l'équipe administrative. Merci à tous nos membres du personnel qui forment une excellente et solide équipe. En terminant, je veux remercier chacun des conseillers municipaux pour leur engagement au cours de ces années : merci à M. Jean-Noël Moreau, M. Guillaume Morin, Sébastien Thériault, M. Yves Lebel, M. Jérôme Dubé et Mme Linda Lévesque Merci également à M. Denis Moreau qui terminera sa carrière en décembre 2025. Merci pour toutes ces années de loyaux services chez nous.

Jules Soucy, maire

Deuxième période de questions

Aucune question venant des conseillers et du public.

M. Patrick Michaud, via Facebook, demande s'il est possible de ne pas exiger de vider le contenant à déchets durant la période hivernale lorsqu'il n'y a pas de déchets à déposer.

M. Denis Moreau mentionne qu'il s'agit d'une information à vérifier auprès de la RIDT. Toutefois, il précise que la facturation du service est basée sur le poids des déchets.

Levée de l'assemblée

À 21h06, l'ordre du jour étant épuisé, Linda Lévesque propose la levée de l'assemblée.